

Session Plénière du 28 Février 2019

**RAPPORT N° 19.01.03 – COMMUNICATION
UN SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION AUGMENTÉ**

Intervention de Sylvie ROUXEL

Monsieur le Président, Chers collègues,

Winston Churchill disait «Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne par la gorge.»

Nous ne vous parlerons pas de QQQQCP, pour Qui ? Quand ? Où ? Quoi ? Comment ? (Combien ?) Pourquoi ? Nous supposons que vous avez déjà intégré ces questions dans votre analyse.

Mais dès lors qu'un changement est programmé, il devient projet, et tout projet demande à être partagé.

Pour éviter que le changement de gouvernance n'ait un impact trop important pour la rentrée 2019, la priorité consisterait en une mutualisation des supports d'information existant.

La création de nouveaux supports, serious game, Moocs, réalité augmentée ou tout autre artifice numérique intelligent, pourrait se faire dans le cadre de l'amélioration continue du dispositif.

De même, l'urgence de la rentrée 2019 tend à préconiser une implication forte auprès des acteurs actuels et à venir.

La région n'a pas vocation à prendre le pas sur ce qui est du ressort de l'éducation nationale.

L'étude du CNESEO concernant l'orientation dans les établissements mentionne que 42 % des principaux et 41,4 % des proviseurs n'ont jamais été formés à l'orientation. On comprend mieux pourquoi certains établissements n'incluent pas l'orientation à leur projet d'établissement.

Dans sa réponse publiée dans le JO Sénat du 23/08/2018, le Ministère de l'éducation nationale indique « les régions qui sont en lien étroit avec le tissu économique et ses opportunités auront plus clairement en charge l'information sur les métiers et les formations. Les établissements scolaires seront le lieu du processus de l'orientation au plus près des aspirations et des besoins des élèves. L'Etat conservera naturellement l'affectation des élèves. Dans ce contexte, l'État concentre son action dans les établissements scolaires pour renforcer l'accompagnement de proximité des élèves et des équipes pédagogiques, et ainsi parvenir à un maillage territorial plus fin. C'est pourquoi les professeurs et les psychologues de l'éducation nationale ont vocation à voir leur rôle en matière d'accompagnement à l'orientation renforcé. »

Pour que les supports d'information à l'orientation soient le mieux utilisés, les acteurs les plus proches de l'orientation (principaux, proviseurs, professeurs, psychologues de l'éducation nationale) devront eux-mêmes être accompagnés, ce qui ne semble pas avoir été totalement fait auparavant.

Précisément, c'est bien du ressort de l'éducation nationale d'accompagner et de former à l'intégration de l'orientation dans les établissements, dès la rentrée 2019, la Région n'ayant que la compétence de la mise à disposition des supports d'information sur sa plateforme numérique.

Je vous remercie.